

6. COMMENT CALCULER LES MONTANTS A AFFECTER AUX ÉCOLES

1. FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (FNDMA) : TB X 22 %

F ,00€

2. LE QUOTA D'APPRENTISSAGE : TB X 30 %

Q ,00€

3. LE HORS QUOTA : TB X 48 %

HQ ,00€

Si TB ≤ à 305 €, peut être affecté en totalité sur l'une des 3 catégories d'enseignement.

Si TB > à 305 €, peut être ventilé entre ces 3 catégories selon le tableau ci-contre.

Un seul cumul de 2 catégories du hors quota est autorisé pour toute la déclaration.

Catégorie A + Catégorie B **ou** Catégorie B + Catégorie C

Ne concerne pas les entreprises des départements 57 - 67 - 68.

Cat. A = 40 %	Cat. B = 40 %	Cat. C = 20 %
-	-	-
=	=	=

Déduction plafonnée pour les frais de stages, s'il y a lieu

Montants disponibles à affecter aux écoles

7. SI VOUS AVEZ DES APPRENTIS AU 31/12/09 : CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AUX CFA

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES COPIES des CONTRATS D'APPRENTISSAGE en cours au 31/12/09

car vous avez l'obligation d'affecter au(x) CFA ou section(s) d'apprentissage d'accueil **le coût de la formation** par apprenti dans la limite du quota (Q) disponible

	ZONE RÉSERVÉE	NOM, PRÉNOM DE L'APPRENTI	CFA FRÉQUENTÉ, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP de ..., BEP de ..., etc)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
IMPORTANT						

8. SI VOUS SOUHAITEZ FAVORISER DES ÉCOLES

Entourer le cumul choisi

Cat. A + Cat. B OU Cat. B + Cat. C

Merci d'éviter les sigles et de compléter le plus précisément possible

NOM ÉCOLE	ADRESSE	ZONE RÉSERVÉE	QUOTA	HORS QUOTA		
		N° ÉCOLE		Cat. A	Cat. B	Cat. C

9. VERSEMENT PARTIEL

CDA (0,18 %)	FNDMA	Quota obligatoire	Quota	Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL VERSÉ	
€	€	€	€	€	€	€	Y	<input style="width: 100%;" type="text"/> ,00€